



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

TO/YH

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 15 mars 2011

ORDRE DU JOUR :

Echange de vues avec des représentants du Luxembourg Dairy Board sur la situation des producteurs laitiers et l'initiative "Fair Mëllech"

*

Présents : M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, M. Jean Colombera, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Claude Haagen, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Emile Eicher, M. Ben Scheuer, M. Carlo Wagner, M. Raymond Weydert

M. Nico Antony, Mme Louise Belche, M. Fredy De Martines, M. Guy Diderrich, M. Hans Logtenberg, M. Michel Nesper, M. Claude Thiry, M. Pascal Paquet, du Luxembourg Dairy Board (LDB) – respectivement de la « Fairkooperativ Lëtzebuerg » (FKL)

M. Christoph Peifer-Weihs, directeur de la société coopérative CONVIS

M. Timon Oesch, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Roger Negri, Président de la Commission

*

Echange de vues avec des représentants du Luxembourg Dairy Board sur la situation des producteurs laitiers et l'initiative "Fair Mëllech"

Après la présentation des délégations et quelques mots de bienvenue, le Président du *Luxembourg Dairy Board* (LDB) et de la coopérative FKL, créée par le LDB pour gérer la marque « D'fair Mëllech », esquisse la situation actuelle des producteurs laitiers et du marché laitier.

En résumé, depuis l'année de crise 2009, la situation générale s'est améliorée. En 2009, le prix obtenu pour un litre de lait se situait juste au-dessus de 20 cents, actuellement ce prix est de 30 voire de 30,5 cents. En parallèle toutefois, les coûts de production ont également augmenté.

Quant aux perspectives de revenu des producteurs laitiers, la délégation se montre néanmoins peu optimiste, car, d'une part, malgré la forte demande sur le marché mondial, le niveau actuel des prix semble déjà représenter un seuil maximal et, d'autre part, en 2015 le système de régulation du marché laitier par quotas de production disparaîtra définitivement et une série d'Etats membres ont déjà annoncé vouloir augmenter de manière significative leur production.

La délégation craint donc qu'une situation de surproduction ne réapparaisse. Partant, leur orateur plaide pour la création d'un office de surveillance du marché communautaire composé de représentants des producteurs, des autorités publiques, de l'industrie laitière et du négoce. Cette agence ne devrait pas se limiter à observer le marché et les coûts de production, à fixer un corridor de fluctuation des prix laitiers ainsi qu'à assurer la transparence nécessaire, mais devrait également avoir les moyens d'intervenir sur le marché de façon à réguler la production. L'orateur poursuit en exposant les réflexions/revendications afférentes de l'*European Milk Board* (EMB) auquel le LDB est affilié.¹

L'orientation des nouvelles propositions qui viennent d'être publiées par la Commission européenne² trouve l'approbation du LDB qui critique toutefois le détail des propositions, comme les seuils maxima fixés pour les regroupements de producteurs. Ceux-ci sont ainsi considérés comme exagérément bas par rapport aux quantités de lait transformées et vendues par les plus importantes laiteries. Face aux réalités du marché commun, la possibilité de la contractualisation est jugée comme mesure plutôt théorique qui devrait avoir peu d'impact en ce qui concerne la stabilisation des prix.

Débat :

Suite à une question afférente, il est constaté que les coopératives agissant sur le marché luxembourgeois se caractérisent par des politiques commerciales, voire d'expansion fortement divergentes. En tout état de cause, la situation concurrentielle pour la plus grande laiterie luxembourgeoise risque de devenir encore plus rude, de sorte que la délégation estime qu'un système de régulation de la production devrait également être dans l'intérêt de cette laiterie.

Interrogés sur le négoce persistant et à prix élevé de quotas laitiers, l'orateur de la délégation concède qu'au Luxembourg ces prix sont largement supérieurs aux prix payés dans d'autres Etats membres. Ce prix élevé est expliqué comme résultant d'une forte demande de la part de producteurs laitiers confrontés aux incertitudes qui continuent à peser sur le secteur. Il est rappelé que certaines exploitations laitières envisagent de doubler voire de tripler leur capacité de production. A l'heure actuelle, la seule certitude de planification en matière d'investissement/production pour ces exploitations sont les quotas de production qu'elles possèdent.

Un député met en garde devant une expansion inconsidérée des exploitations laitières. Il s'agit de déterminer avec précision l'ensemble des coûts supplémentaires liés à l'augmentation envisagée de la production. La rentabilité de tels investissements peut fortement varier suivant la structure effective des exploitations en cause. L'orateur de la délégation, en avançant des exemples, confirme qu'il serait simpliste d'admettre obtenir un

¹ Voir, pour plus de détails, un document de position du EMB, joint en annexe à ce procès-verbal.

² COM(2010)728 : voir procès-verbal des réunions du 19 janvier 2011 et du 3 février 2011

coût de production par litre plus avantageux par le simple fait d'augmenter sa production. L'année de crise a par ailleurs démontré que c'étaient justement les entreprises qui ont investi massivement dans l'augmentation de leur production qui se trouvaient alors au bord du gouffre.

Il est précisé que même l'ensemble des producteurs regroupés au sein du EMB n'aurait pas la force de marché nécessaire pour agir, via p.ex. des restrictions de production, sur le prix du lait. De toute manière, un élément contraignant devrait accompagner pareilles décisions de restrictions pour en assurer l'efficacité. Il en va de même des décisions communautaires permettant à chaque Etat membre de décider à sa guise sur d'éventuelles régulations de production. Dans un marché commun, pareilles mesures unilatérales ont un effet négligeable. Des décisions de régulation du marché devraient pour être efficaces, selon l'orateur de la délégation, être contraignantes et s'appliquer à l'ensemble du marché commun.

La commission s'interroge sur la différence, quant au fond, du système de régulation de la production tel que proposé par l'EMB et le système de régulation encore en vigueur, via quotas de production. Il est expliqué que l'EMB critique le système des quotas actuel comme trop rigide. Cette rigidité est également à l'origine des pertes de parts sur le marché mondial par l'Union européenne au profit des Etats-Unis, de la Nouvelle Zélande, et autres. En réponse, l'EMB revendique un système plus flexible qui doit permettre de s'adapter de manière plus rapide à l'évolution du marché – également à une demande croissante venant du marché mondial.

La commission s'interroge également sur la procédure envisagée pour la fixation des prix maxima et minima de la fourchette de prix souhaitée par l'EMB. Il est expliqué que ce système exige un calcul régulier des éléments composant le coût de production moyen et une adaptation en conséquence de ces prix limites. La sortie du prix de ce corridor déclencherait les mécanismes d'intervention respectifs. Ce système devrait permettre, via les laiteries, d'imposer un prix minimal à la grande distribution.

Un intervenant souligne qu'il préfère à un système contraignant de régulation de la production, un système d'assurance mutuelle contre la volatilité des prix, système qu'il considère comme plus efficace et beaucoup plus simple à mettre en œuvre. Il s'agit de se préparer à la fin du système des quotas qui aura comme conséquence évidente une fluctuation plus prononcée des prix.

Ce même intervenant, renvoyant aux problèmes que le Luxembourg a connus, à la différence d'autres Etats membres, à respecter ses quotas de production, considère l'augmentation des quotas plutôt comme une opportunité pour le Luxembourg. Il critique, par contre, les nouvelles propositions de la Commission européenne comme n'apportant aucune plus-value pour le Luxembourg et notamment les limites prévues de manière tout à fait générale aux concentrations des producteurs, notamment celle fixée à 33% de la production totale nationale, ridicule compte tenu du volume de la production luxembourgeoise. Il juge crucial d'apporter, jusqu'en 2015, des réponses pour l'ensemble du secteur laitier permettant d'assurer son « soft landing ». Par ailleurs, maintes exploitations pourraient encore faire un saut qualitatif en ce qui concerne l'efficacité de leur gestion.

En réplique, la délégation souligne la complète dépendance du secteur laitier national des prix fixés au marché communautaire, voire allemand. Ils saluent par conséquent toute initiative servant à freiner des excès sur ce marché. Il est donné à considérer qu'un système des assurances représente tout d'abord un coût qui est à financer à majeure partie par le secteur agricole lui-même. Un tel système ne serait en fait rien d'autre qu'une épargne en vue de phases de baisse. Individuellement les exploitants auraient néanmoins à lutter contre

la volatilité croissante du marché et les fortes variations de revenu qui en sont la conséquence. La source de cette problématique serait donc à endiguer.

L'année de crise et les difficultés évoquées sont à l'origine de l'idée de la création d'une marque de lait proposant un prix « fair » (équitable).

D'fair Mëllech

En résumé, le projet de mise au marché d'une marque de « lait équitable » a pour objet de donner au producteur agricole une influence directe sur la gamme de produits proposée et surtout sur le prix de vente de ses produits au commerce.

L'orateur de la délégation poursuit en donnant des explications sur les défis à surmonter lors de la création et la commercialisation de cette nouvelle marque laitière. Le succès qu'a connu cette marque depuis le démarrage de la vente, lancée officiellement par une conférence de presse le 10 février 2011,³ a surpris ses initiateurs. Cette phase de démarrage est actuellement toujours en cours et consiste surtout à convaincre de distributeurs supplémentaires de proposer cette marque dans leur assortiment.

Le lait vendu par la coopérative, créée à cette fin, est identique au lait « Luxlait ». Les producteurs membres de la coopérative s'engagent à respecter un cahier de charge détaillé. Concernant les détails de ce cahier de charge, il est renvoyé aux fins du présent procès-verbal au site internet de la coopérative.⁴ 10 cents de chaque litre de lait vendu, sont retenus par la coopérative et distribués en fin d'année à ses membres.

Le contrôle du respect des critères du cahier des charges en ce qui concerne les méthodes de production et des standards de qualité est effectué (et certifié) par la coopérative agricole CONVIS *Herdbuch* Service Elevage et Génétique. Suivant une méthodologie précise reposant sur des critères vérifiables, celle-ci mesure la durabilité dans les domaines de l'efficacité biologique, de la protection du climat et de la régionalité. Elle établit également des programmes de durabilité individuels pour les exploitations participantes.

Le représentant de la coopérative CONVIS est invité à présenter lesdits critères de certification.⁵

Des membres de la commission suggèrent de souligner sur l'emballage l'origine régionale de ce lait et notamment d'y donner des indications concernant les critères de production respectés par les membres de la coopérative.

Luxembourg, le 5 mai 2011

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Roger Negri

Annexes :

- 1) *Document concernant la position de l'European Milk Board en vue de la séance du Groupe d'experts de haut rang de l'UE du 2.2.2010 (4pp) ;*
- 2) *Communiqué de presse (2pp) ;*
- 3) *Fiches d'une présentation PowerPoint (21pp).*

³ Voir communiqué de presse afférent, joint à ce procès-verbal

⁴ www.fairmellech.lu

⁵ Pour cet exposé, il est renvoyé à la présentation PowerPoint jointe en annexe à ce procès-verbal.



Document concernant la position de l'European Milk Board en vue de la séance du Groupe d'experts de haut rang de l'UE du 2.2.2010

L'European Milk Board se félicite que les acteurs du marché laitier Européen soient de nouveau impliqués à l'élaboration de futurs modèles utilisables pour le marché laitier Européen dont le Groupe d'experts de haut rang de l'UE (GEHR) est chargé.

Nous tenons à signaler qu'il est essentiel de raisonner globalement, en prenant en compte la complexité du marché et qu'il est aussi essentiel de raisonner chaque mesure dans son contexte.

Fidèles à cette conduite, nous vous présentons ici nos réponses aux questions clés :

Dans le contexte d'une économie de marché et de compétitivité, les instruments d'intervention actuels (association de stocks public et privés) sont-ils adaptés pour servir de filet de sécurité dans les situations de crise sans pour autant être des mesures durables ?

Les expériences de l'année passée ont clairement montré que les instruments d'intervention actuels ne sauraient servir de filet de sécurité aux revenus des éleveurs. Au début 2009, le stockage de lait en poudre et de beurre n'a pu être assez réactif, ni suffisant pour absorber les excédents sur le marché. Il aurait fallu, et cela n'aurait rien coûté, baisser la production laitière afin d'équilibrer l'offre et la demande. On aurait pu ainsi éviter de stocker durant une demie année 30 % de la production annuelle de l'UE de poudre de lait et 4 à 5 % de la production de beurre. Car ces stocks vont peser sur l'équilibre de l'offre et de la demande dans l'année en cours.

Si l'on regarde l'avenir, il faut donc une régulation qui soit effectuée par les éleveurs, déjà au stade de la production car ce sont eux qui peuvent réagir efficacement et au plus vite aux modifications de la demande.

Exemple de la Suisse :

Il suffit d'observer ce qui se passe en Suisse pour comprendre la nécessité d'une telle régulation. La limitation de production s'appliquant à chaque exploitation a été supprimée et les producteurs laitiers qui sont dispersés en 38 coopératives de producteurs n'ont actuellement aucune possibilité d'adapter efficacement le volume de production à la demande. Le pouvoir politique a supprimé la régulation nationale sans donner aux éleveurs les moyens d'agir en tant qu'acteurs sur le marché libre. Actuellement, les montagnes de beurre grandissent dans les stocks d'intervention privés et les prix payés aux producteurs sont bien en dessous du niveau rémunérateur.

La même règle s'applique à la Suisse comme à l'UE : il est du devoir de tout État qui entend abandonner la régulation directe de la production de mettre dans les mains des producteurs laitiers, parce qu'ils sont le maillon le plus faible de la chaîne alimentaire du lait, des instruments efficaces qui leur permettent d'éviter les excédents en toute autonomie et sous leur propre responsabilité. Ce qu'il faut, en Suisse comme dans l'UE, c'est un regroupement des éleveurs dans de grandes coopératives de producteurs qui soient indépendantes du secteur en amont et disposent juridiquement du droit d'adapter les volumes de lait à la situation du marché.

Même le Bundeskartellamt, l'office allemand de surveillance des cartels, a fait savoir dans le rapport intermédiaire qu'il a publié le 11.1.2010 sur l'étude de la filière du lait ¹ qu'il fallait renforcer l'influence des éleveurs sur le marché. Cet office confirme que le rapport de force entre les producteurs laitiers et les transformateurs (...) est marqué par un déséquilibre en faveur des transformateurs. » Le « niveau de marché des producteurs laitiers (...) étant fragmenté » alors que « le niveau de marché des transformateurs est plus concentré », les éleveurs n'ont selon le rapport « aucun pouvoir de marché véritable ».

L'Office allemand propose de recourir aux conditions d'exception prévues par la législation allemande pour créer des coopératives régionales de producteurs qui puissent renforcer la position de force des éleveurs dans leurs négociations avec les transformateurs. L'EMB demande à l'UE d'aller encore plus loin et d'adopter une **directive de dérogation de l'interdiction des cartels** qui autorise le regroupement des producteurs laitiers à l'échelle nationale et européenne et leur accorde juridiquement le droit d'engager des mesures de régulation permettant d'éviter les excédents.

Le stockage public ou privé est en règle générale un instrument à n'appliquer qu'avec une grande prudence et pour de petites quantités. Les volumes en stocks doivent un jour ou l'autre être remis sur le marché et peuvent facilement perturber l'équilibre sensible de l'offre et de la demande. Il s'agit donc d'instruments qui, au plus, peuvent venir s'ajouter à une structuration du marché gérée efficacement par des acteurs à part entière afin d'aider à absorber des pics inévitables de production.

La structuration du marché laitier européen doit avoir pour but (et c'est ce que souligne aussi la Cour des comptes de l'UE dans sa recommandation ²) d'orienter **la production laitière européenne au besoin du marché intérieur**. Le marché international n'a d'intérêt pour l'Europe que dans le marché haut de gamme. L'exportation devrait donc porter sur des produits à haute valeur ajoutée comme par exemple des sortes spécifiques de fromage.

Sur ce point, les producteurs laitiers obtiennent le soutien des associations de la coopération au développement. Ces dernières n'ont cessé de souligner les distorsions de marché que les subventions à l'exportation entraînent dans les pays du tiers-monde. Concrètement, les pays en développement voient les structures locales laitière être anéanties par les importations subventionnées de l'UE. La famine en a même été en partie aggravée. On peut citer pour exemples les marchés du Burkina Faso, du Cameroun et du Bangladesh.

Ce qu'il faut donc, c'est ne produire en aval que ce qui pourra se vendre sur le marché intérieur ou sur les marchés d'exportation haut de gamme. Il est nécessaire à cet effet d'observer de près les évolutions du marché comme pourrait le faire l'office de surveillance réclamé par l'EMB.³ Il ne saurait toutefois être suffisant pour déterminer avec précision la demande en lait. De plus, il doit être donné aux producteurs laitiers les moyens de réduire ou d'augmenter la production. Il faut donc des limitations de production à l'échelle des exploitations et une instance de force obligatoire

-
- 1 Ce rapport intermédiaire du Bundeskartellamt, l'Office allemand de surveillance des cartels, examine les structures et la répartition du pouvoir de marché d'une part entre les producteurs laitiers et les transformateurs et d'autre part entre les transformateurs et la distribution. (« du producteur au rayon ») www.bundeskartellamt.de
Communiqué de presse en anglais : http://www.bundeskartellamt.de/wEnglisch/News/press/2010_01_11.php
Communiqué de presse en français : http://www.bundeskartellamt.de/wEnglisch/News/press/2010_01_11.php
Communiqué de presse en allemand : http://www.bundeskartellamt.de/wDeutsch/aktuelles/presse/2010_01_11.php
 - 2 «En conséquence, il incombe à la Commission et aux États membres d'orienter en priorité leurs efforts vers la satisfaction des besoins du marché domestique européen et, complémentaiement, vers la production de fromages et d'autres produits à haute valeur ajoutée exportables sans aides budgétaires . » (cf. communiqué de presse de la Cour des comptes européenne du 15.10.2009 ECA/09/63.)
 - 3 Sur ce point également, la Cour des comptes européenne appuie par sa recommandation les analyses de l'EMB : « La Cour recommande de continuer à superviser l'évolution du marché du lait et des produits laitiers pour éviter que la libéralisation du secteur ne conduise à la réapparition d'une situation de surproduction. À défaut, l'objectif de la Commission de s'en tenir à un niveau de régulation minimal, du type filet de sécurité, pourrait rapidement s'avérer impossible à respecter ». (ebd.)

générale qui permette aux coopératives des éleveurs d'ajuster la production en la réduisant volontairement. Un filet de sécurité sans régulation de la production, tel qu'il apparaît dans la question du GEHR, serait soit inefficace pour les éleveurs car bien trop faible soit, en cas de niveau d'intervention plus élevé, non finançable par l'État et lié à de hauts volumes de stockage.

Même si la volatilité des prix devait être faible, le risque de volatilité du revenu des éleveurs reste. Quelles nouvelles mesures peuvent être conçues pour permettre aux producteurs de mieux affronter les risques du marché et ainsi limiter la volatilité de leur revenu. De tels instruments pourraient-ils être compatibles avec la « catégorie verte » de l'OMC ?

Il est primordial pour les producteurs laitiers que les prix obtenus pour leur produit couvrent les frais de production. Les risques de nature climatique ou toute hausse saisonnière des prix de fourrage doivent se répercuter sur le prix payé au producteur. Les producteurs laitiers doivent être en mesure de transmettre les hausses de leurs frais aux secteurs du marché en amont de leur production, c'est-à-dire transformateurs, distribution, consommateurs.

Les contrats entre éleveurs et transformateurs qui fixent à long terme les volumes et les prix ne sont pas faits pour influencer le volume de production. Ils aggravent de plus la dépendance dans laquelle se trouvent les producteurs laitiers vis-à-vis de leurs transformateurs. L'Office allemand de surveillance des cartels constate aujourd'hui déjà « une disparité des pouvoirs au détriment des éleveurs » (voir note en bas de page 1). Du point de vue de l'EMB, il n'est pas besoin de modèles d'assurances qui seront, d'ailleurs, à financer par les éleveurs eux-mêmes.

Il est nécessaire par contre d'observer de près les prix payés aux producteurs et les frais de production et de les accorder les uns aux autres. Il est à cet effet primordial **d'adapter l'offre en lait à la demande** ainsi que de **permettre aux éleveurs de réduire ou d'augmenter leur production**. Dans la réponse à la question 3, il est revu en plus approfondi les mesures proposées par l'EMB qui se laissent réaliser à l'échelle européenne à moindres frais et sans bureaucratie.

Laissez-nous prendre position sur deux autres idées qui ont ici et là retenu une certaine attention : des assurances contre la perte de revenu comme le système américain du « Milk Income Loss Contract Programm for Dairy Producer (MILC) » :

Les modèles des **assurances contre la perte de revenu** agricole subventionnées par l'État représentent tous en fin de compte de véritables effets d'aubaine pour les compagnies privées d'assurance. En d'autres mots : ces modèles finissent à courte ou longue échéance par constituer des rentes d'assurance. Ils reviennent très cher à l'État - ou après une contestation prévisible des contribuables - finalement aux producteurs. Reste de plus à savoir si les assurances sont à même de proposer des solutions appropriées à une production laitière qui est bien moins soumise aux aléas climatiques et donc aux fluctuations de revenu. Force est d'ailleurs de constater qu'aucune offre notoire d'assurances n'est connue jusqu'ici.

Le **principe de base du système américain MILC** semble attrayant pour certains États fédéraux qui entendent dans les phases de prix forts légitimer devant les contribuables des paiements découplés de la production. La grande question est de savoir si les contribuables accepteront de compenser via le budget européen les pertes des producteurs laitiers qui sont dus à des excédents qui auraient pu être évités. De plus, ce système représente un certain retour au couplage des aides entraînant ici aussi des effets d'aubaine : Ce « recouplage » donne la possibilité à l'industrie laitière de tenir compte de ces paiements de transfert publics dans le prix qu'elle paie aux producteurs. Cela ne crée aucune motivation pour équilibrer les marchés, au contraire.

Voyez-vous dans le développement dans L'UE d'un marché laitier à terme une solution pertinente qui soit à même d'améliorer la transparence des prix et le contrôle des risques de

prix ? Quelles sont les conditions du marché qui sont requises pour qu'un tel instrument puisse bien fonctionner ?

Un marché laitier à terme n'est en aucun cas un instrument à même d'assurer la transparence et la stabilité des prix ni de garantir la transparence du marché.

Les marchés à terme comme la Bourse de Chicago n'offrent qu'un instantané des prix sur des quantités relativement faibles. Ces prix n'ont beau refléter qu'une seule partie de la réalité, ce sont eux qui servent ensuite de référence pour d'autres négociations de prix. Ce sont l'offre et la demande qui règlent les prix : le jour où la demande est forte et les offres faibles, le prix augmente. Un tel prix n'a rien à voir avec la valeur intrinsèque de l'aliment lait et de tous ses produits dérivés. Le danger des marchés à terme est aussi qu'ils sont manipulés par des négociants internationaux. Les producteurs n'ont alors plus aucune influence sur la formation des prix.

Il est fondamental que le **prix s'oriente sur le coût global de la production** et ne soit pas le fruit de spéculations. Ces spéculations ne respectent pas les intérêts des consommateurs. Car ces derniers n'ont plus la certitude de toujours profiter d'un produit de haute valeur qui ait été fabriqué dans des conditions socialement et écologiquement acceptables. Les marchés à terme ne sauraient être un instrument qui puisse assurer les prix transparents et équitables indispensables pour garantir un marché du lait équilibré.

Il est en effet nécessaire d'assurer la transparence des prix, d'autant plus dans un marché si peu soumis à des règles comme le veut l'UE. Ici aussi, la Suisse est un bon exemple. Il existe actuellement en Suisse une multitude de systèmes de prix pratiqués par les laiteries. Tant et si bien qu'il est impossible pour les éleveurs de comparer les prix à la production. Les suppléments, déductions, prix de base variés et autres régimes spéciaux sont bien trop complexes. Il faudrait ici instaurer un système de prix de base ainsi qu'un **office de surveillance** qui publie ad hoc les prix effectivement payés aux producteurs.

Comme nous l'avons déjà expliqué plus haut, la Cour des comptes européenne aussi souligne dans son rapport spécial la nécessité d'assurer la **transparence des prix en supervisant les prix laitiers**, aussi bien à l'échelle des éleveurs qu'à l'échelle de la distribution. Mais la transparence des prix n'a de valeur que s'il existe des instruments qui permettent aux acteurs du marché d'influer sur les volumes et les prix.

Nous voudrions souligner avec insistance qu'un marché laitier ne pourra à l'avenir bien fonctionner que s'il est garanti à la fois un équilibre des forces et un équilibre de la production et ce, en impliquant tous les acteurs concernés et en recourant à un office de surveillance. Cela signifie aussi que seule cette approche saura assurer une haute qualité des produits et de la production, la vivacité du monde rural, la sécurité de l'approvisionnement et la protection climatique.

Nous renvoyons encore une fois à notre document de position du 10 novembre 2009 que vous trouverez ci-joint.

D'fair
Mëllech

FAIRKOPERATIV LETZEBUERG
4 imp. d Schmett
L 3964 Hulsange

www.fairmellech.lu

Communiqué de Presse

10 février 2011

Les producteurs de lait luxembourgeois présentent « D'fair Mëllech »

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue sur l'exploitation agricole de la famille Leider à Erpeldange et à laquelle participaient également le Ministre de l'Agriculture Romain Schneider ainsi que le président du « European Milk Board » Romuald Schaber, les producteurs de lait luxembourgeois, regroupés au sein de la « FAIRKOPERATIV » (FKL), ont présenté récemment leur projet d'un lait « équitable ».

Dans son introduction, le président de la FKL, Fredy de Martines, est revenu sur les motivations ayant conduit les exploitants laitiers luxembourgeois à lancer sur le marché un lait « équitable ». En raison de la crise à laquelle le secteur laitier européen et donc également luxembourgeois est confronté depuis des années, les producteurs laitiers luxembourgeois se voient forcés de vendre leurs produits sous le prix de revient. S'y ajoute, suite à la réorientation de la Politique Agricole Commune à partir de 2013, que les producteurs laitiers devront faire face dorénavant à de nouveaux défis et à des coûts de plus en plus élevés, surtout dans le domaine de la durabilité.

Ces circonstances ont conduit les exploitants laitiers à prendre en main leur propre destin et à développer, en se basant sur le concept de lait « durable » du « European Milk Board », un projet capable d'affronter de façon proactive les nombreux défis qui se posent au secteur agricole et de transformer ceux-ci en opportunités pour les producteurs prévoyants.

« D'fair Mëllech », un produit de l'économie solidaire

Sous le label (le nom de marque) « D'fair Mëllech », les producteurs de la FKL lancent donc dès maintenant un lait équitable sur le marché luxembourgeois. En tant que produit de l'économie solidaire, « D'fair Mëllech », un lait UHT avec 3,5% de teneur en graisse, est surtout destiné à garantir aux producteurs laitiers un prix couvrant leurs coûts de production et à pérenniser l'existence de nombreuses exploitations agricoles traditionnelles. En outre, de nouvelles voies de commercialisation et de distribution doivent être mises en place avec comme but final une chaîne de valorisation plus juste.

Un projet proactif avec pour but une agriculture plus durable

Avec un prix de 1,09€, le consommateur paiera donc un produit de qualité quelques Eurocents de plus, mais d'autre part, il aidera les producteurs laitiers autochtones à atteindre leur but qui consiste à inscrire l'agriculture luxembourgeoise dans la durée et la durabilité.



D'fair Mëllech

FAIRKOOPERATIV LETZEBUERG
4, op d'Schmett
L 9964 Muldange

www.fairmellech.lu

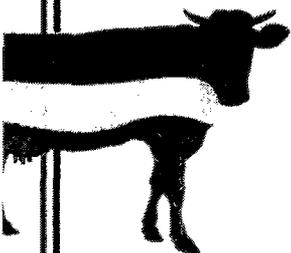
Car ceux-ci s'engagent en contrepartie à œuvrer en faveur de plus de durabilité, notamment grâce à des bilans détaillés pour les flux de matières minérales et organiques, de l'énergie, des gaz à effets de serre ainsi que des nutriments. Ils sont aidés en cela par une méthodologie innovante de CONVIS, l'organisme de conseil de l'agriculture luxembourgeoise.

Le Ministre de l'Agriculture Romain Schneider a salué ce nouveau projet de l'agriculture luxembourgeoise et félicité les membres de la FKL pour leur initiative. Le président de l'EMB Romuald Schaber s'est joint à ces félicitations et a salué le projet « D'fair Mëllech », un projet qui aidera à améliorer considérablement la situation financière des producteurs laitiers et qui s'inscrit dans la lignée d'autres projets EMB semblables en Allemagne, Belgique et en Autriche.

En vente partout

« D'fair Mëllech » est dès à présent disponible dans les rayons des chaînes de supermarchés Cactus, Delhaize, Auchan, ... et bientôt dans tous les bons magasins d'alimentation générale. Etant donné que le projet prévoit de proposer à l'avenir toute une série de produits équitables sous un seul nom de marque, on peut s'attendre à trouver dans un futur proche du beurre équitable ou des yaourts équitables à Luxembourg.

Plus d'informations sous www.fairmellech.lu



Nachhaltigkeit

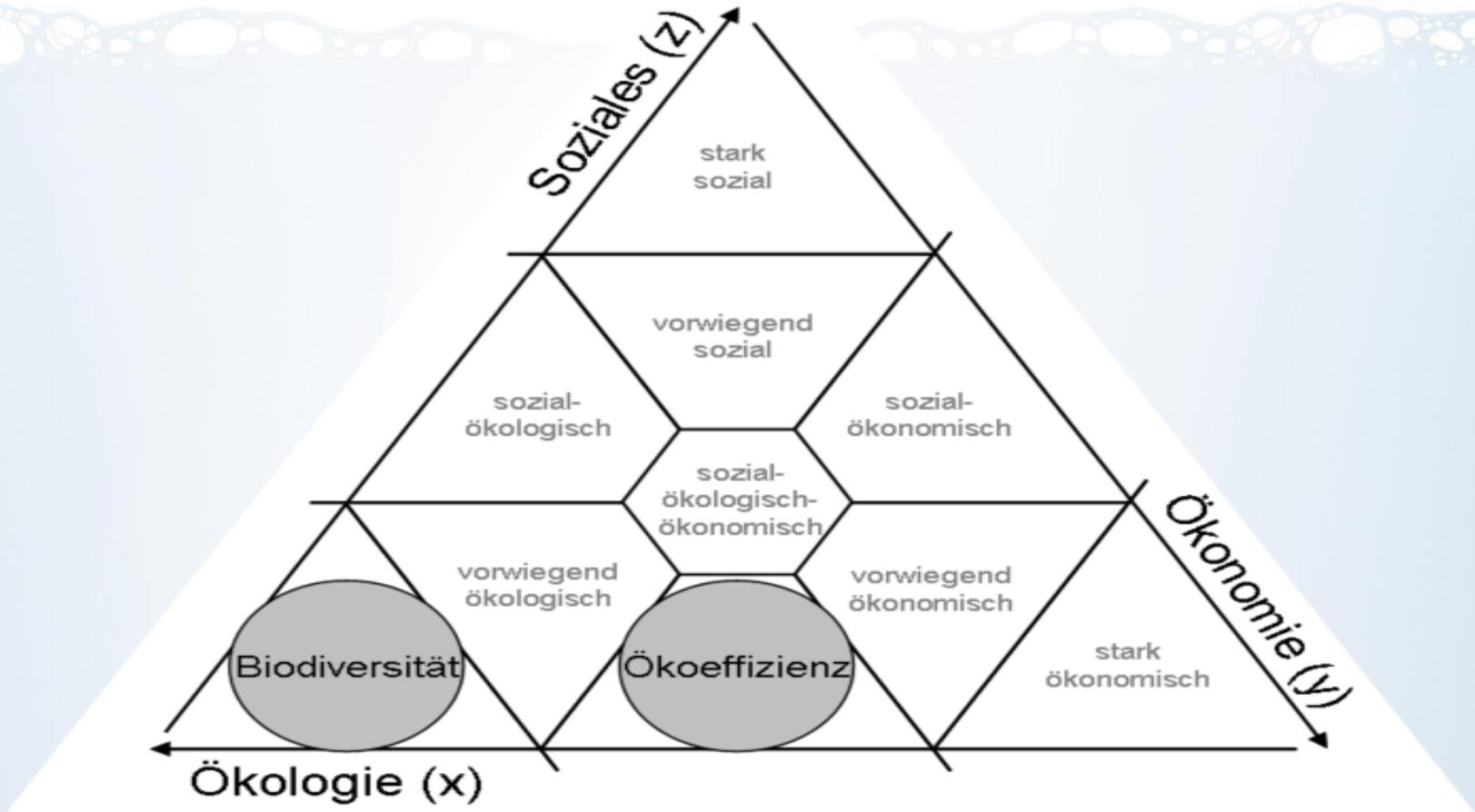
D'fair
Mëllech

- Ökologische Nachhaltigkeit: Keinen Raubbau an der Natur betreiben. Ökologisch nachhaltig wäre eine Lebensweise, die die natürlichen Lebensgrundlagen nur in dem Maße beansprucht, wie diese sich regenerieren.
- Ökonomische Nachhaltigkeit: Allgemein gilt eine Wirtschaftsweise dann als nachhaltig, wenn sie dauerhaft betrieben werden kann. Ein landwirtschaftlicher Betrieb muss deshalb Gewinn machen können.
- Soziale Nachhaltigkeit: Die Landwirtschaft sollte so organisiert sein, dass sich die sozialen Spannungen in Grenzen halten. Hierzu gehört vor allem die Produktion von ausreichend gesunden Nahrungsmitteln.



Nachhaltigkeit

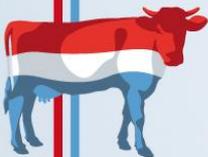
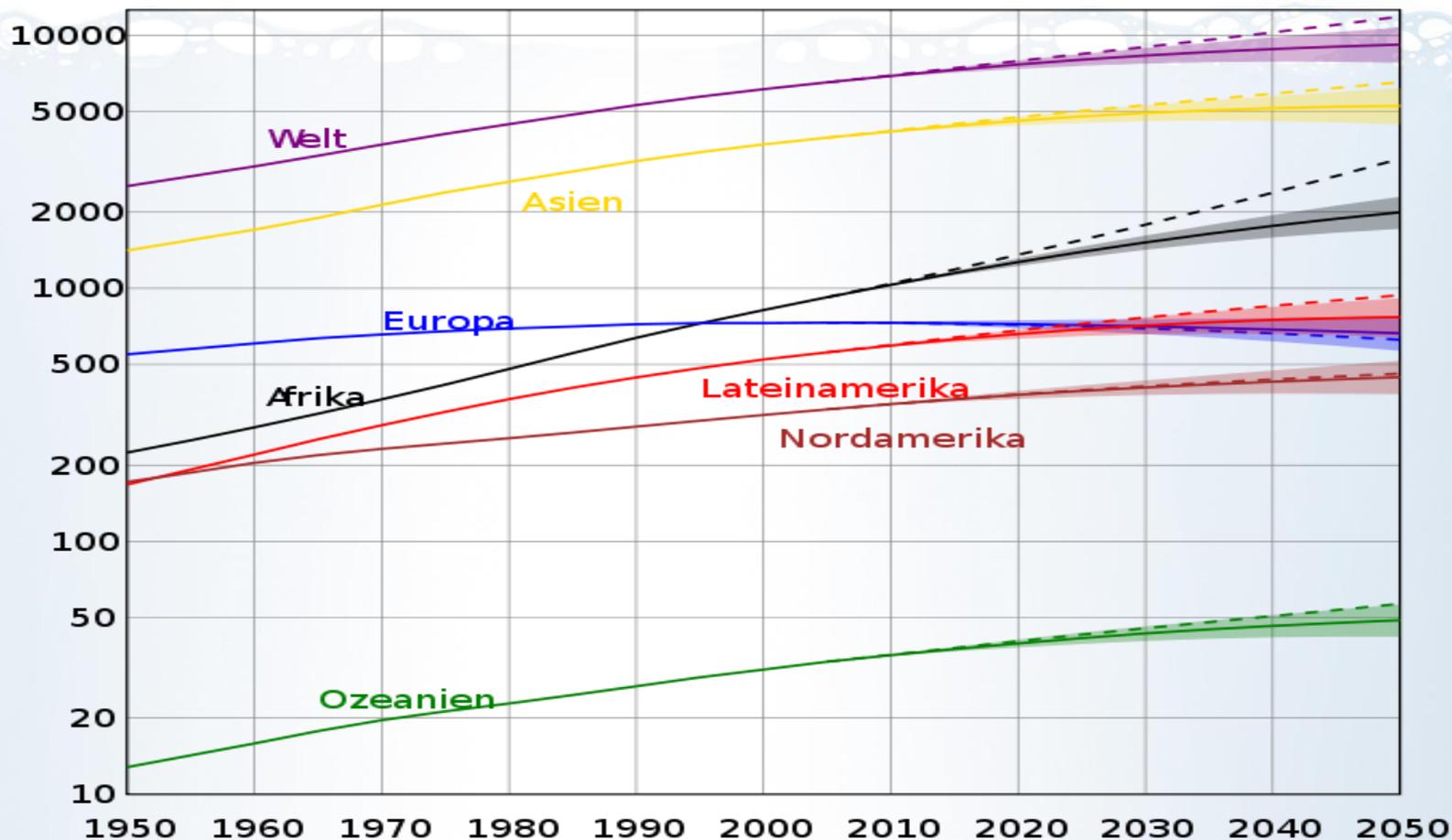
D'fair
Méllech



Nachhaltigkeit

Entwicklung der Weltbevölkerung

D'fair
Méllech

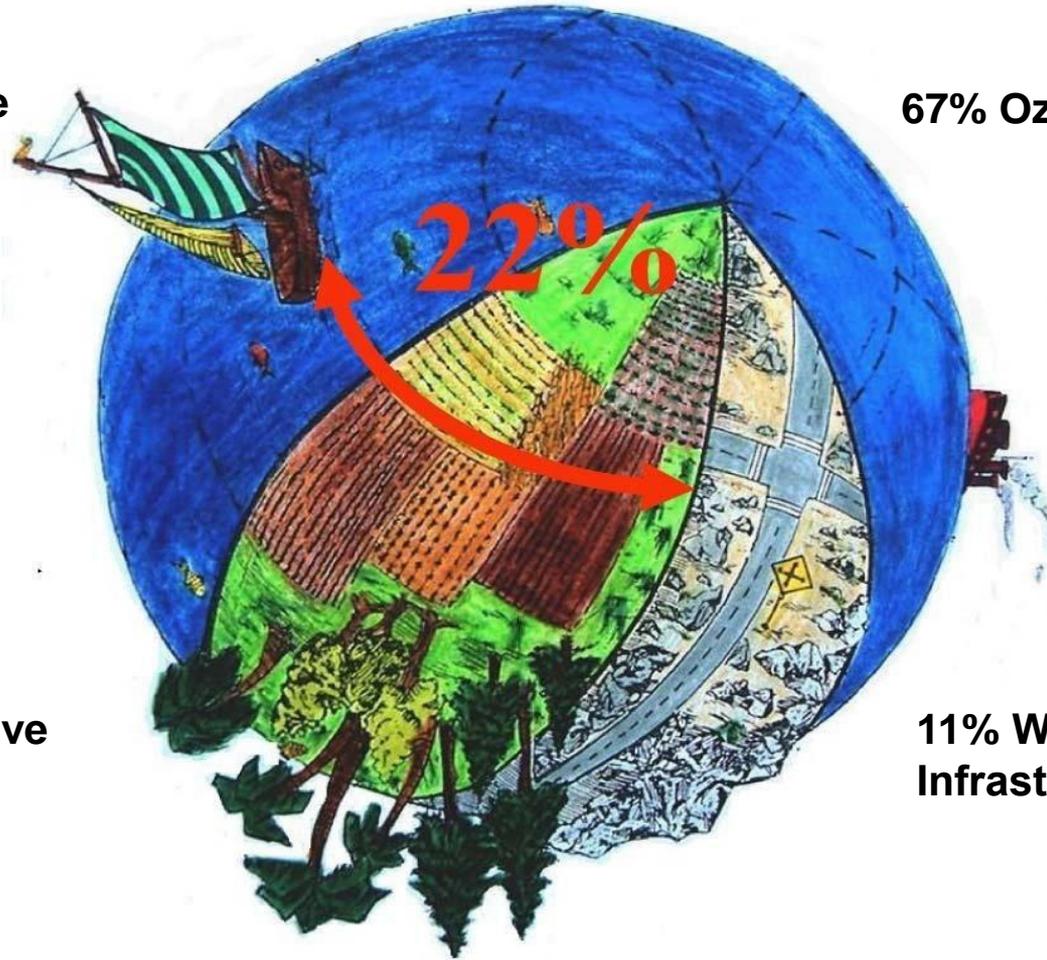


Nachhaltigkeit

*D'fair
Mëllech*

4% Bioproduktive
Ozeane

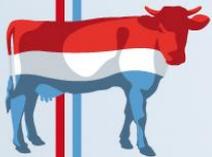
67% Ozean



18% Bioproduktive
Fläche

11% Wüsten, Pole,
Infrastruktur...

Die Ressourcen der Erde sind begrenzt. Fruchtbare Böden, Wasser, mineralische Pflanzennährstoffe und Energie. Der effiziente Umgang mit ihnen ist deshalb ein Muss.

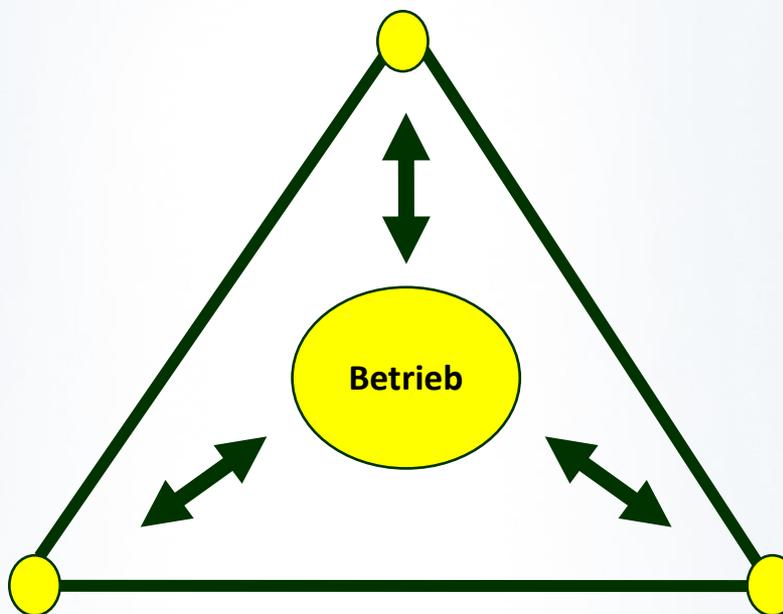


CONVIS-Nachhaltigkeitsdreieck

*D'fair
Méllech*

Nährstoffbilanzen:

- Stickstoff ($40\text{kg N/ha} + \text{DE/ha} * 85 * 0,5$)
- Phosphor ($\pm 5\text{ kg P}_2\text{O}_5 / \text{ha}$)
- Kalium ($\pm 20\text{ kg K}_2\text{O/ha}$)

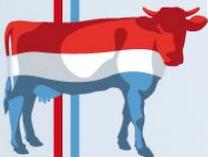


Energie- Effizienz:

Bilanz > 0
(Netto-Gewinn)

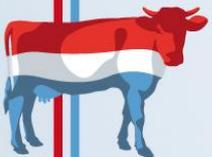
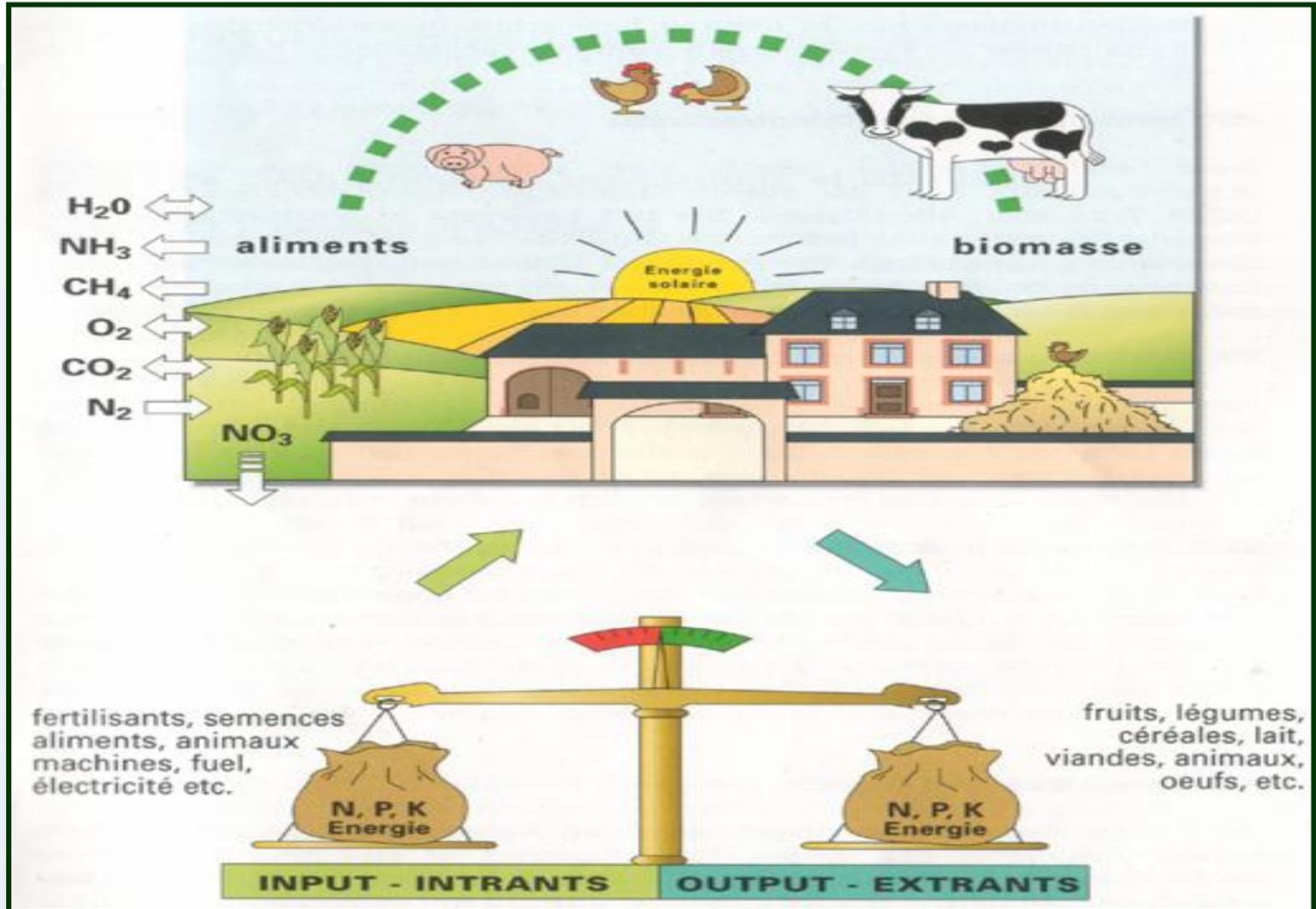
Boden Fruchtbarkeit:

Humusbilanz ≥ 0
(ausgeglichen; positiv)

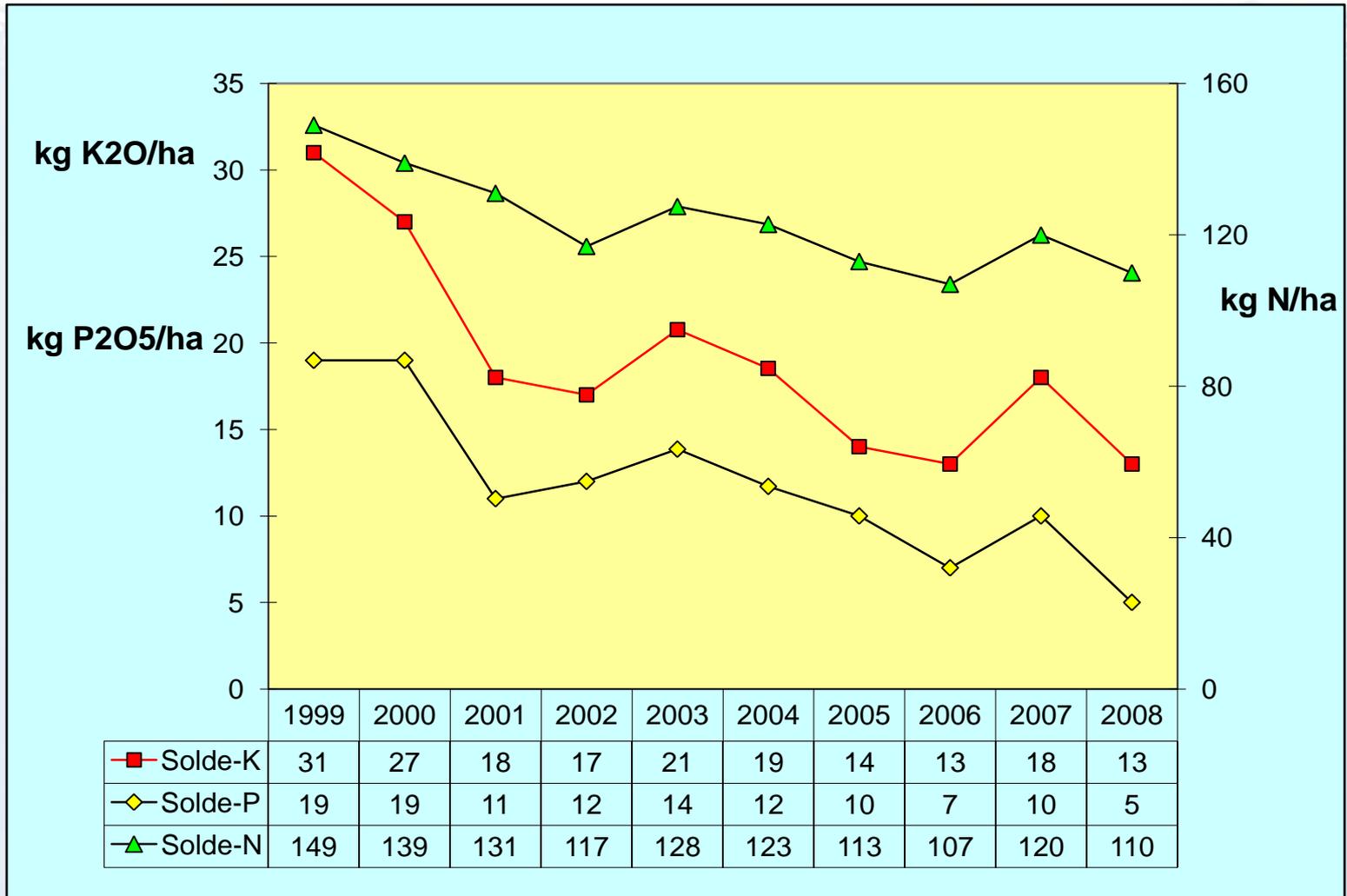


Die Hoftorbilanz

D'fair
Méllech

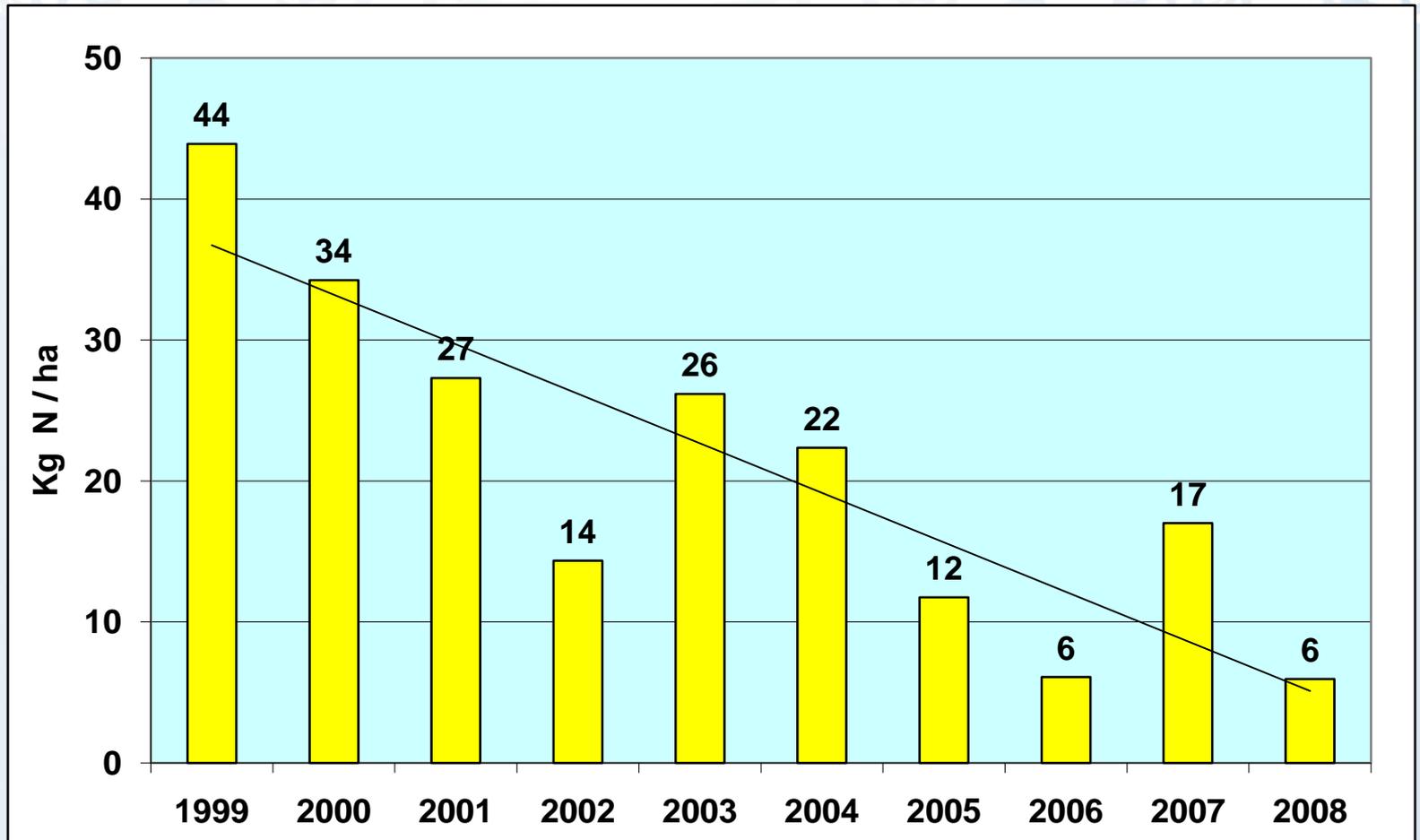


Die Entwicklung der Nährstoff-Salden



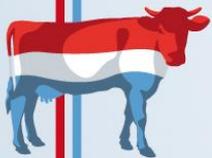
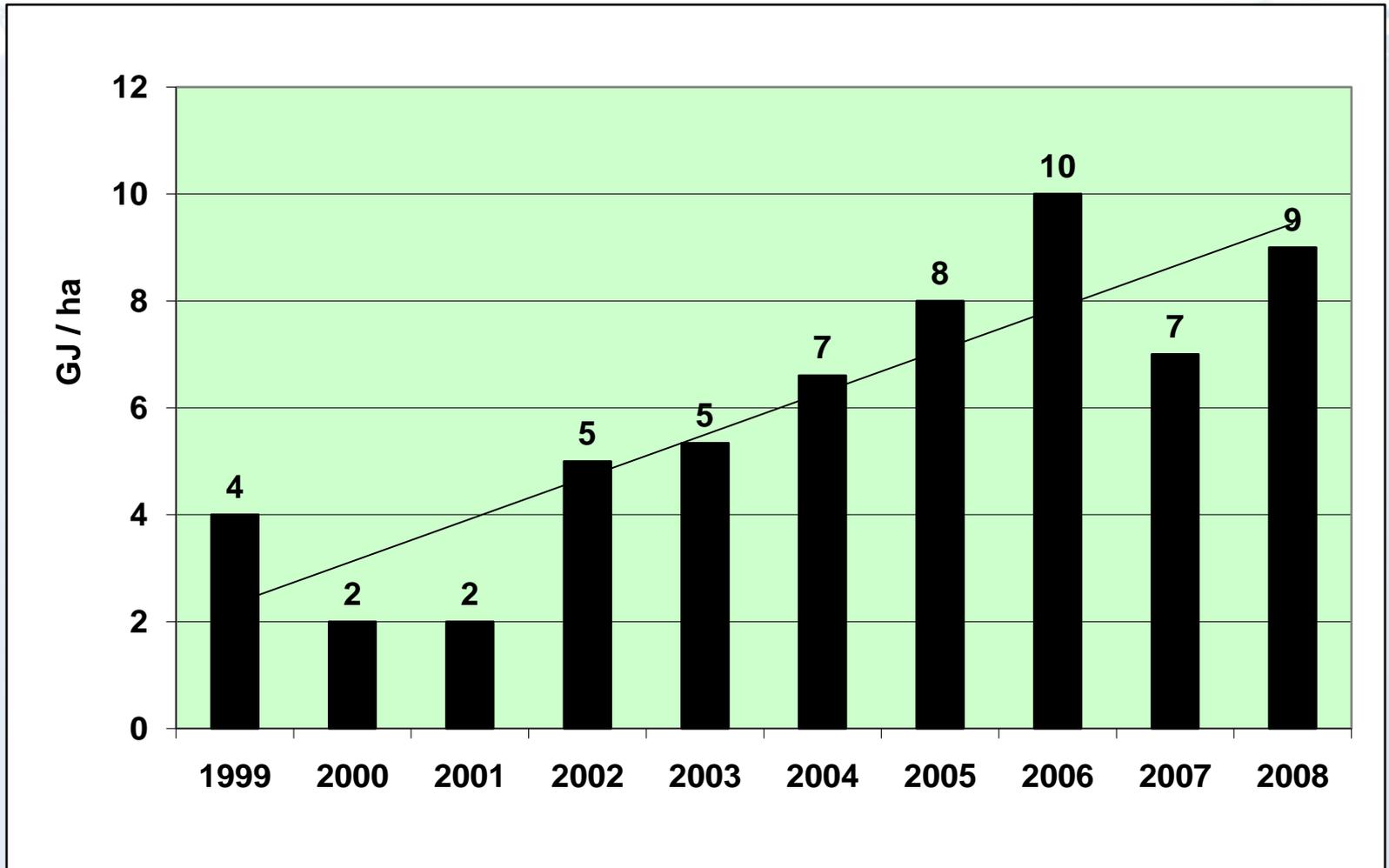
*D'fair
Méllech*

Unterschied zwischen angestrebter und realisierter N-Bilanz im Zeitverlauf



*D'fair
Mellech*

Die Entwicklung der Energiebilanz



Humusbilanzierung

*D'fair
Mëllech*

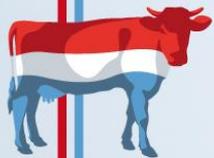
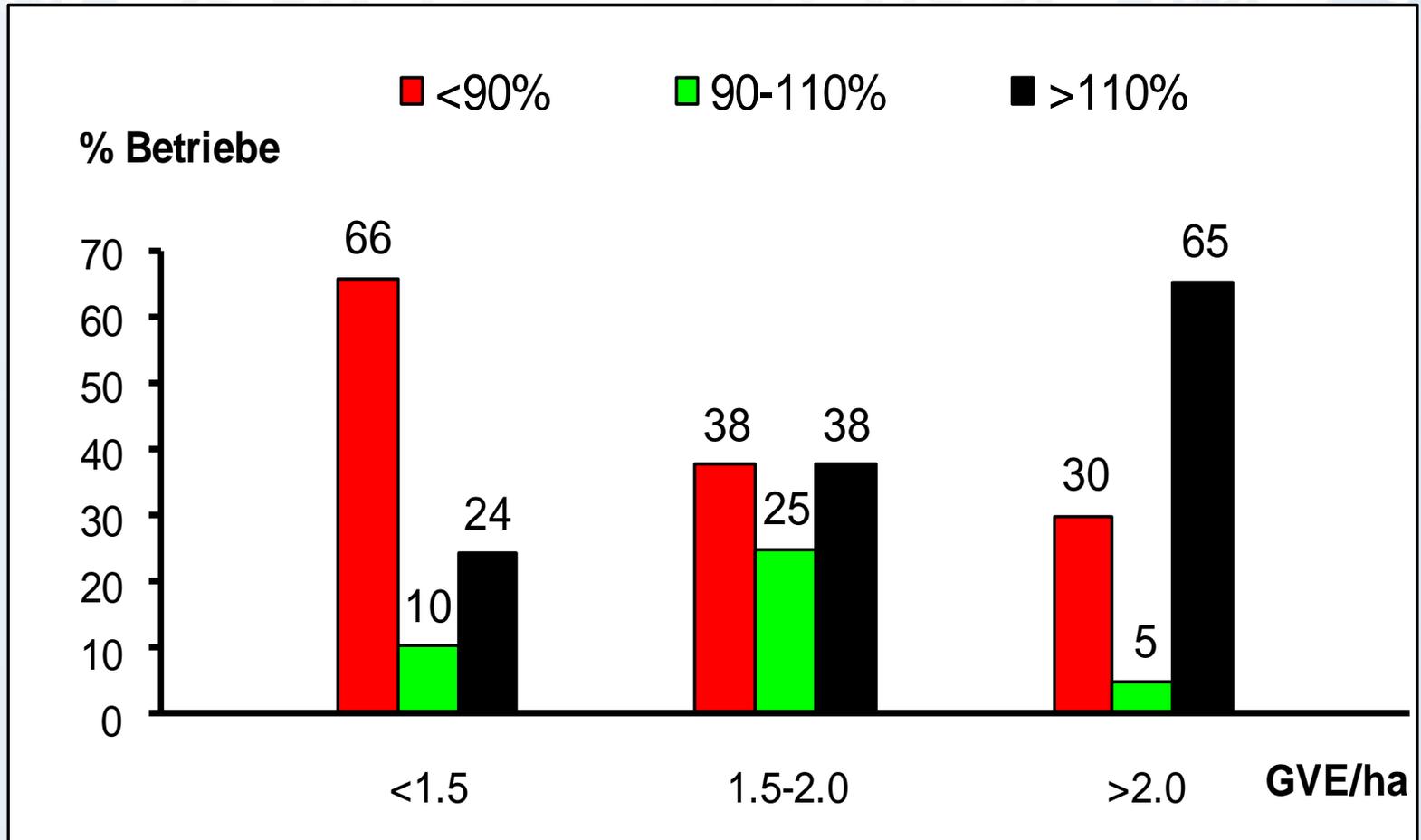
Vergleich zwischen:

- **Humusbedarf:**
Abbau von Humus durch **humuszehrende Kulturen** wie
 - 1) Getreide
 - 2) Ölfrüchte (Raps)
 - 3) Hackfrüchte (**Silomais**)
- **Humusersatz:**
Lieferung von Humus durch:
 - 1) **Humusmehrende Kulturen** (Körnerleguminosen, Feldfutter, Zwischenfrüchte)
 - 2) **Ente- und Wurzelrückstände** (Einarbeitung von Stroh und Zwischenfrüchten)
 - 3) **Organische Dünger** (Gülle, Mist, Klärschlamm, Kompost)



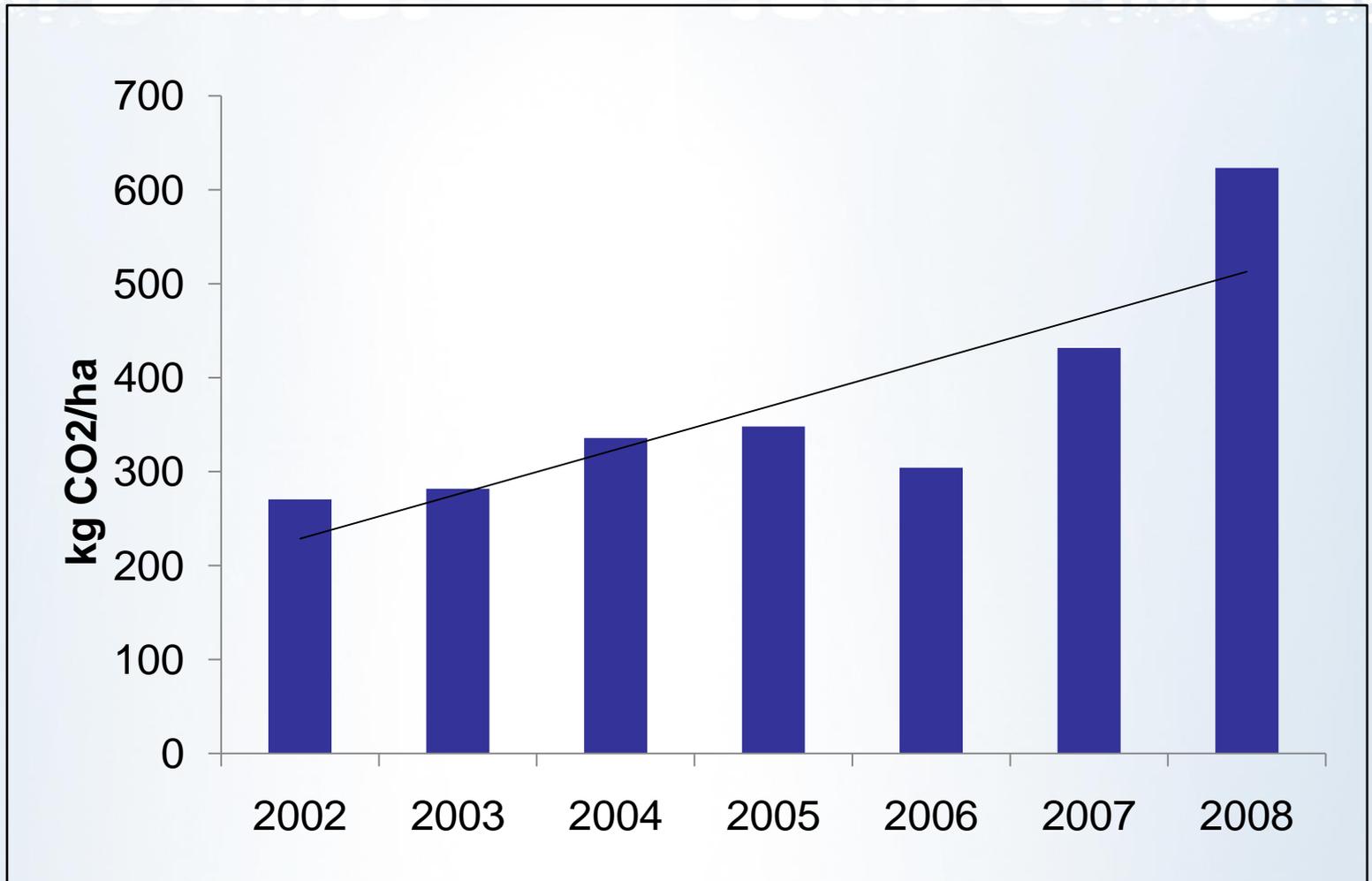
D'fair
Méllech

Organische Düngung und Humusbilanz



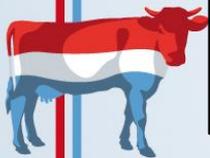
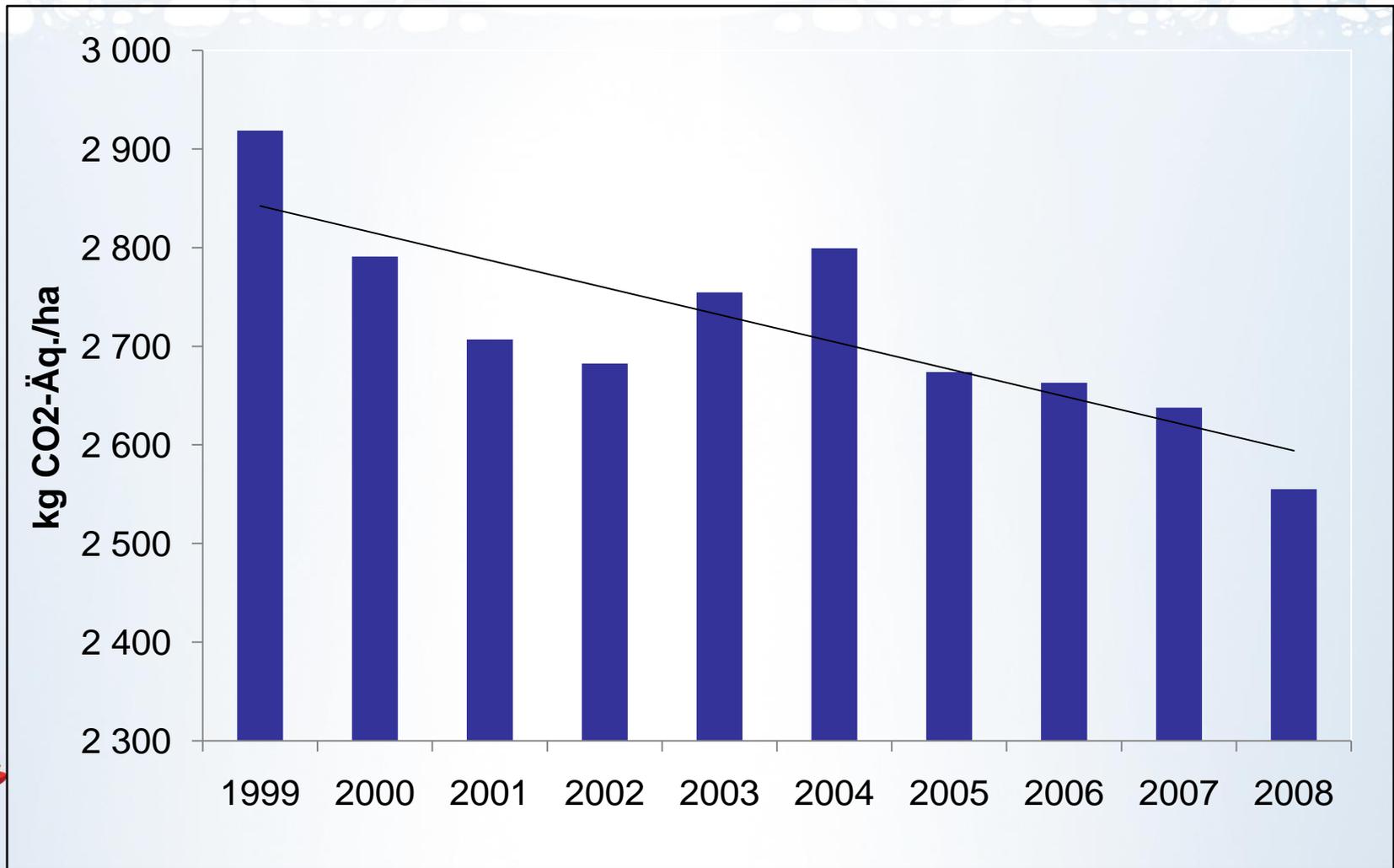
*D'fair
Méllech*

Die Entwicklung der Kohlenstoffbindung aus der reduzierten Bodenbearbeitung (Mulchsaat)



*D'fair
Méllech*

Die Entwicklung der Treibhausgasemissionen aus dem Import von Betriebsmitteln



*D'fair
Mëllech*

Betrieb Leider – Erpeldange : Bilanzzahlen im Vergleich

Vergleichszeitraum	Ø 2004-2008	Ø 2002-2007
Betrieb	LEIDER	ALLE
Stickstoffbilanz (kg N/ha)	63	118
N-Soll-Saldo (kg N/ha)	86	94
Phosphorbilanz (kg P ₂ O ₅ /ha)	4	10
P-Soll-Saldo (kg P ₂ O ₅ /ha)	±5	±5
Kaliumbilanz (kg K ₂ O/ha)	14	16
K-Soll-Saldo (kg K ₂ O/ha)	±20	±20
Humusbilanz (%)	104	114
Humus-Sollwert (%)	>90; <110	>90; <110
Energie-Bilanz (GJ/ha)	9	8
FE-Soll-Saldo (GJ/ha)	13	11



*D'fair
Mëllech*

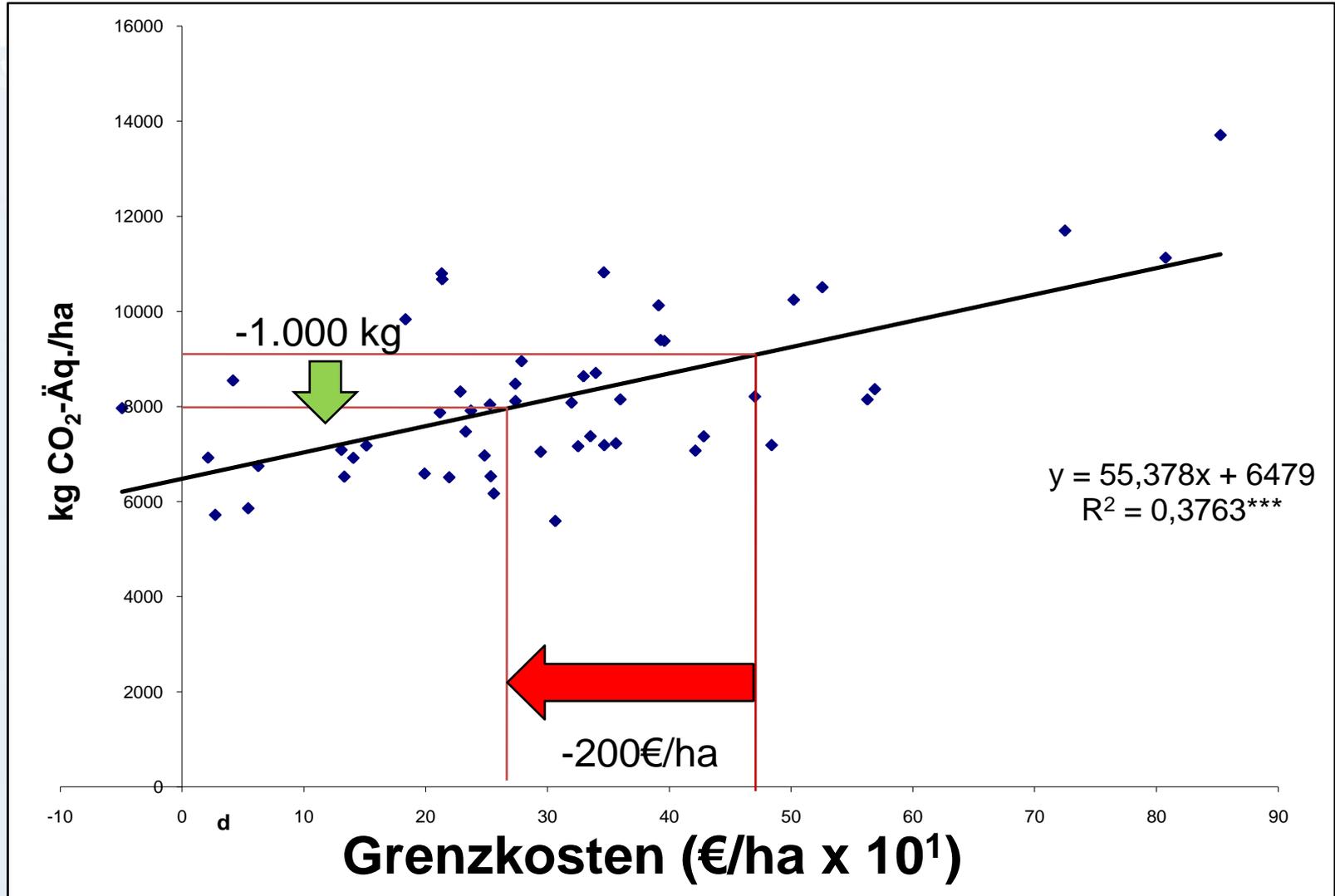
Realisierte Einsparungen durch Optimierung des Betriebsmitteleinsatzes (in t CO₂)

Einsparungen	kg CO ₂ -Äq./ha (NEB-Projekt)	t CO ₂ -Äq. (ganz Luxemburg)
N-Dünger	69	8.741
P-Dünger	9	1.087
K-Dünger	5	579
Kraftfutter	8	962
Summe Einsparung	90	11.370



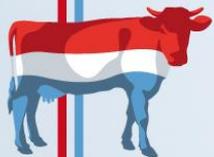
Kostenaufwand je Tonne CO₂- Einsparung

D'fair
Méllech



Fairer Umgang mit Mensch, Tier und Natur

*D'fair
Mëllech*



Fairer Umgang mit Mensch, Tier und Natur

*D'fair
Mëllech*



Fairer Umgang mit Mensch, Tier und Natur

D'fair
Mëllech



Nährstoffbilanzen
Energiebilanzen
Humusbilanzen

Regionalität

Vollwertige Milch



Fairer Umgang mit Mensch, Tier und Natur

*D'fair
Müllech*



Treibhausgasemissionen und
Lebenszyklusanalysen
z.B. in CO₂ äq./ltr.

Ökologie & Biologie

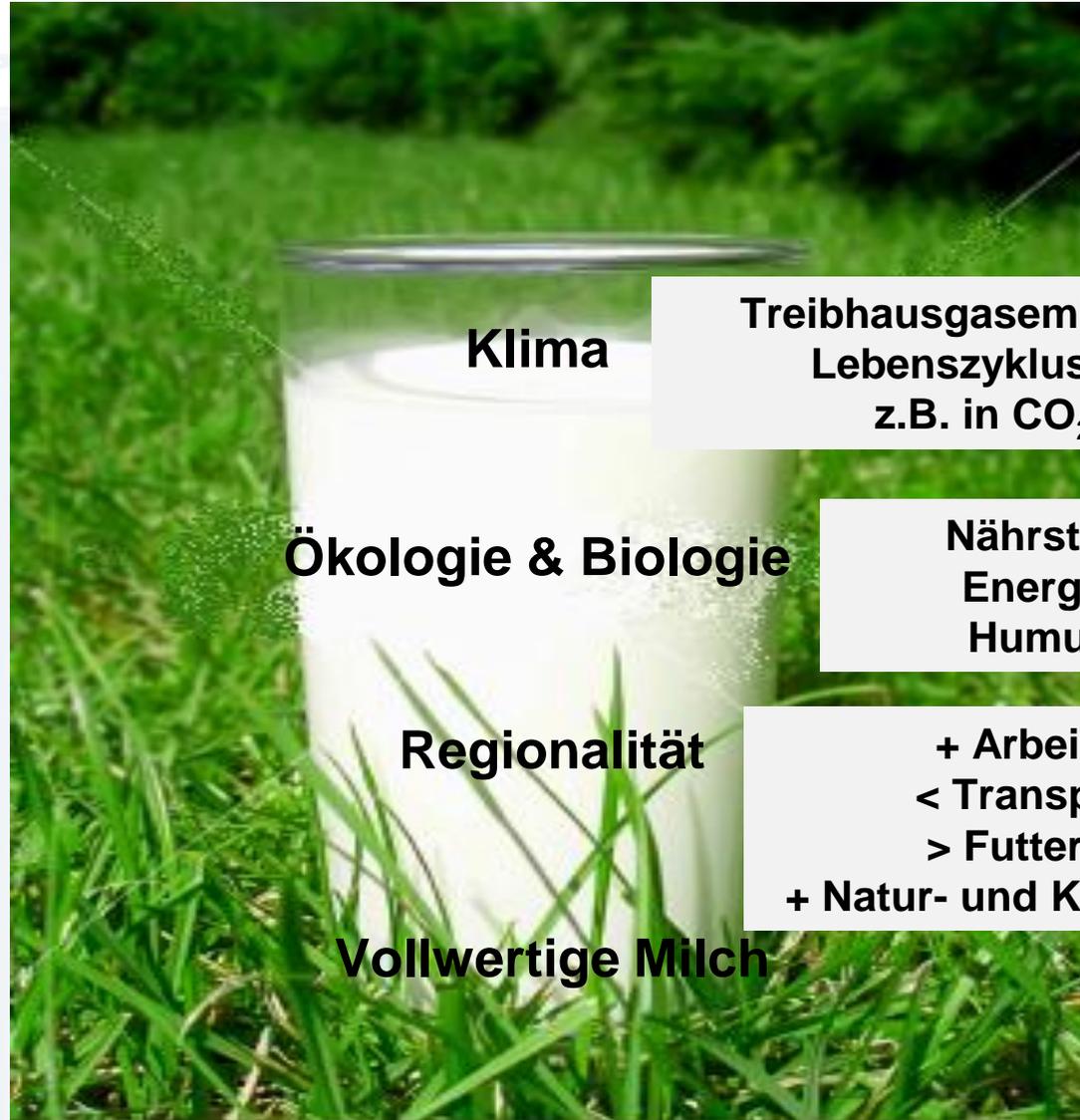
Regionalität

Vollwertige Milch



Fairer Umgang mit Mensch, Tier und Natur

*D'fair
Mëllech*



Klima

Treibhausgasemissionen und
Lebenszyklusanalysen
z.B. in CO₂ äq./litr.

Ökologie & Biologie

Nährstoffbilanzen
Energiebilanzen
Humusbilanzen

Regionalität

+ Arbeitsplätze
< Transportwege
> Futterautarkie
+ Natur- und Kulturlandschaft

Vollwertige Milch

